



Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar 30, bte 1 B-1000 Bruxelles

+32 27408000

e.proc@publicprocurement.be

www.publicprocurement.be

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses¹ (identifier tous les pouvoirs adjudicateurs responsables de la procédure)

Nom officiel: Maison de la poésie d'Amay			Numéro national d'identification: ² 0415.520.185_679560
Adresse postale: 8, Place des Cloîtres			
Ville: Amay	Code NUTS: BE331	Code postal: 4540	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Juliette DUBOIS			Téléphone: +32 491998305
Courriel: juliette.dubois@cfwb.be			Fax:
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (URL) https://www.maisondelapoésie.com/			
Adresse du profil d'acheteur: (URL) https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=459915			

I.2) Procédure conjointe

<input type="checkbox"/> Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe, En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés: <input type="checkbox"/> Le marché est attribué par une centrale d'achat.

I.3) Communication

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: (URL) <input checked="" type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: (URL) http://www.marchesdarchitecture.be/			
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues <input type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s) <input checked="" type="radio"/> autre adresse: (indiquer l'autre adresse)			
Nom officiel: Fédération Wallonie-Bruxelles		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale: Boulevard Léopold II, 44			
Ville: Bruxelles	Code NUTS: BE100	Code postal: 1080	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Juliette DUBOIS		Téléphone: +32 24133436	
Courriel: juliette.dubois@cfwb.be		Fax:	
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (URL) https://www.cellule.archi/			
Adresse du profil d'acheteur: (URL)			
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées			
<input checked="" type="checkbox"/> par voie électronique via: (URL) https://www.cellule.archi/ <input type="checkbox"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s) <input type="checkbox"/> à l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)			
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL)			

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales <input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e) <input type="radio"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e) <input type="radio"/> Organisme de droit public <input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale <input checked="" type="radio"/> Autre type: Association sans but lucratif
--	--

Amay - Maison de la Poésie - Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

I.5) Activité principale

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Services généraux des administrations publiques | <input type="radio"/> Logement et équipements collectifs |
| <input type="radio"/> Défense | <input type="radio"/> Protection sociale |
| <input type="radio"/> Ordre et sécurité publics | <input checked="" type="radio"/> Loisirs, culture et religion |
| <input type="radio"/> Environnement | <input type="radio"/> Éducation |
| <input type="radio"/> Affaires économiques et financières | <input type="radio"/> Autre: |
| <input type="radio"/> Santé | |

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.	Numéro de référence: ² MDLP-MDLP001-F02_1
II.1.2) Code CPV principal: 71210000 Descripteur supplémentaire: ^{1,2}	
II.1.3) Type de marché <input type="radio"/> Travaux <input type="radio"/> Fournitures <input checked="" type="radio"/> Services	
II.1.4) Description succincte: Les services concernent le projet global visant le bâtiment abritant les activités de la Maison de la Poésie d'Amay situé 8, Place des Cloîtres à 4540 Amay. Il s'agit d'un bâtiment ayant une surface-plancher totale actuelle d'environ 722m2 qui appartient à la Maison de la Poésie ASBL. Il accueille une multitude d'activités (maison d'édition, centre d'expression et de créativité, résidence d'auteurs, ateliers, stages, soirées littéraires, etc.) proposées par l'ASBL. Le bâtiment est composé d'une partie principale de 4 niveaux et d'une annexe attenante connectée au second niveau (terrain en pente) : le « Théâtre de Utopies », découvert lors de la rénovation en 1995 et actuellement insalubre. A minima, l'ensemble du bâtiment nécessite une rénovation énergétique (isolation de l'enveloppe et rénovation des installations techniques) et une mise en conformité. Ces travaux prétendent à une subvention dans le cadre du plan de relance européen et doivent être réceptionnés pour juin 2026. En vertu de l'obtention éventuelle de financements supplémentaires restant à confirmer (voir point II.2.4) le projet devra : - en priorité viabiliser le « Théâtre de Utopies » et par là même améliorer l'accessibilité générale du site aux personnes à mobilité réduite en rénovant les circulations verticales et en intégrant un ascenseur, et répondre aux exigences en matière de sécurité incendie liées à cette nouvelle occupation. - en outre, si les finances le permettent, les utilisateurs souhaitent également optimiser la surface-plancher du bâtiment pour pouvoir accueillir les activités de l'imprimerie, actuellement implantées dans un bâtiment d'Ombret et repenser et réorganiser l'aménagement de l'ensemble du bâtiment pour développer leurs activités. Il s'agira également de répondre aux exigences en matière de sécurité incendie liées à ces nouvelles occupations.	
II.1.5) Valeur totale estimée ² Valeur hors TVA: [140200.00] Monnaie: EUR <i>(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique)</i>	
II.1.6) Information sur les lots Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: <input type="radio"/> un seul lot <input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: <input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants:	

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

II.2) Description ¹ (1)

II.2.1) Intitulé: ²	Lot n°: ²
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s): ²	
<p>II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS: ¹ [BE331] Lieu principal d'exécution: La Maison de la Poésie d'Amay est située 8, Place des Cloîtres à 4540 Amay.</p>	
<p>II.2.4) Description des prestations: <i>(nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences)</i> Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 7 compétences requises, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'étape des demandes de participation, seule la compétence architecture est demandée et donc évaluée. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.), sauf des associé.e.s ou collaborateur.trice.s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées sous le point III.1.3). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT ». La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat est donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture. ATTENTION : en vertu de l'article 54 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché. • En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 6 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier et design signalétique). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 6 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative. <p>En cas d'activation du projet « maximaliste » (voir ci-dessous), il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.</p> <p>La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.</p> <p>Projet de base : le budget des travaux est estimé à ce jour à 330.000 EUR, TVA et honoraires non compris pour la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire du montant total des travaux (décompte final), soit un taux de 10 %. Ces honoraires couvrent toutes les compétences (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).</p> <p>Hypothèse de projet « maximaliste » : l'institution étant dépendante de l'obtention de financements complémentaires (subsidés, etc.) le marché de services prévoit par ailleurs la clause de réexamen suivante: cette clause de réexamen permettra, si elle est activée (en cas d'obtention de financements), de libérer un budget complémentaire pour les autres travaux (rénovation et transformation complètes du « Théâtre des Utopies », intégration de l'imprimerie, optimisation plus générale de l'organisation du bâtiment. Ce budget travaux complémentaire est évalué à ce stade à 670.000 EUR (TVA et honoraires non compris) et le taux d'honoraires sur cette partie de mission serait porté à 16% afin de couvrir l'ensemble des compétences (les 7 compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).</p> <p>ATTENTION : Etant donné que le projet prétend à une subvention dans le cadre du plan de relance, les travaux relatifs au projet de base devraient, en cas d'octroi de ladite subvention, être réceptionnés pour juin 2026. Cet objectif est théoriquement réalisable mais très juste et ne permet pas de ménager des marges pour les multiples imprévus touchant classiquement les projets d'infrastructure (allongement des délais pour le permis d'urbanisme, intempéries sur chantier, etc.). De ce fait, l'attention des candidats est attirée sur le planning serré de cette procédure. Il est donc demandé aux candidats de prendre en compte cette contrainte et de ne pas s'engager dans la procédure s'ils craignent de ne pouvoir, en cas de sélection, remettre offre fautive de temps.</p>	
<p>II.2.5) Critères d'attribution:</p> <p><input type="radio"/> Critères énoncés ci-dessous</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Critère de qualité ^{1, 2, 20}</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="radio"/> Coût ^{1, 20}</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="radio"/> Prix ²¹ - Pondération:</p> <p><input checked="" type="radio"/> Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché</p>	
<p>II.2.6) Valeur estimée Valeur hors TVA: [140200.00] Monnaie: EUR <i>(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot)</i></p>	
<p>II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique Durée en mois: 48 ou Durée en jours: ou Début: (jj/mm/aaaa) / Fin: (jj/mm/aaaa) Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non Description des modalités ou du calendrier des reconductions:</p>	
<p>II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer <i>(sauf dans les procédures ouvertes)</i> Nombre de candidats envisagé: 3</p>	

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

ou Nombre minimal envisagé: / Nombre maximal: ²

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: **Les critères de limitation du nombre de candidats retenus, à savoir l'approche du candidat, l'adéquation du profil du candidat et la pertinence et la qualité de missions antérieures choisies, sont détaillés dans l'annexe 1 du présent avis de marché.**

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération oui non

II.2.11) Information sur les options

Options oui non

Description des options: **Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.**

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne oui non

Identification du projet: **Plan de Relance européen (Règlement (UE) 2021/241)**

II.2.14) Informations complémentaires:

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

<p>III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession</p> <p>Liste et description succincte des conditions: L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante : - base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification ; - à défaut : fourniture d'une attestation datant de moins de 6 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine. L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'exécution du marché nécessitera l'inscription à l'Ordre professionnel national belge en vue de l'introduction du permis d'urbanisme lié au projet.</p>
<p>III.1.2) Capacité économique et financière</p> <p><input type="checkbox"/> Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation</p> <p>Liste et description succincte des critères de sélection: Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ²</p>
<p>III.1.3) Capacité technique et professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation</p> <p>Liste et description succincte des critères de sélection: Démonstration des compétences pour la mission : le candidat doit disposer d'une capacité technique et professionnelle suffisante, démontrée au moyen de la présentation d'une mission répondant aux conditions énoncées dans la rubrique « Niveau spécifique minimal exigé » ci-après. La mission présentée devra avoir été menée dans les 5 dernières années. ATTENTION : pour une mission relative à un projet livré, la date maximale prise en compte pour calculer l'ancienneté d'une mission est celle de la réception PROVISoire. Le cas échéant, l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un de ses associé.e.s ou collaborateur.trice.s a acquise comme associé.e ou collaborateur.trice au sein d'une précédente structure ou en solo, et ce uniquement aux conditions détaillées dans l'annexe 1 du présent avis de marché. Les modalités de présentation (formulaire à compléter) ainsi que les règles exhaustives de comptabilisation de l'ancienneté des missions sont fixées dans l'Annexe 1 du présent avis de marché. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ² CConcernant la compétence architecture, l'opérateur économique qui assumera cette compétence et qui sera chargé de la gestion du marché public de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution) pour le présent marché doit présenter une mission apportant la preuve que son expérience en la matière est suffisante. Cette mission doit répondre à l'ensemble des conditions suivantes : être relative à un ouvrage livré (réception provisoire des travaux obtenue) et comprenant la préparation et le suivi de l'exécution d'un marché public de travaux dont le montant s'élève au minimum à 300.000 euros HTVA.</p>
<p>III.1.5) Informations sur les marchés réservés ²</p> <p><input type="checkbox"/> Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées</p> <p><input type="checkbox"/> Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés</p>

III.2) Conditions liées au marché ²

<p>III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les marchés de services)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La prestation est réservée à une profession déterminée</p> <p>Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.</p>
<p>III.2.2) Conditions particulières d'exécution:</p>
<p>III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché</p> <p><input type="checkbox"/> Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché</p>

Section IV: Procédure

IV.1) Description

<p>IV.1.1) Type de procédure</p> <p><input type="radio"/> Procédure ouverte</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Procédure accélérée Justification:</p> <p><input type="radio"/> Procédure restreinte</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Procédure accélérée Justification:</p> <p><input checked="" type="radio"/> Procédure concurrentielle avec négociation</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Procédure accélérée Justification:</p> <p><input type="radio"/> Dialogue compétitif</p> <p><input type="radio"/> Partenariat d'innovation</p>
<p>IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique</p> <p><input type="checkbox"/> Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="radio"/> Accord-cadre avec un seul opérateur</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="radio"/> Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: ²</p> <p><input type="checkbox"/> Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs</p> <p>Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans:</p>
<p>IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier</p>
<p>IV.1.5) Informations sur la négociation (uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations</p>
<p>IV.1.6) Enchère électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Une enchère électronique sera effectuée</p> <p style="margin-left: 20px;">Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:</p>
<p>IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)</p> <p>Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non</p>

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

<p>IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure ²</p> <p>Numéro de l'avis au JO série S: (Un des suivants: Avis de préinformation; Avis sur un profil d'acheteur)</p>
<p>IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation</p> <p>Date: (jj/mm/aaaa) 18/11/2022 Heure locale: (hh:mm) 12:00</p>
<p>IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés ⁴</p> <p>Date: (jj/mm/aaaa) 16/12/2022(dans le cas d'un concours restreint)</p>
<p>IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: ¹</p> <p>[FR]</p>
<p>IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre</p> <p>L'offre doit être valable jusqu'au: (jj/mm/aaaa) ou Durée en mois: 6(à compter de la date limite de réception des offres)</p>
<p>IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres</p> <p>Date: (jj/mm/aaaa) Heure locale: (hh:mm) Lieu: Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:</p>

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable oui non
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis: ²

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires ²

[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes :
Annexe 1. Guide de sélection et d'introduction des demandes de participation.
Annexe 2. Formulaire Mission preuve de l'expérience minimale.
Annexe 3. Plan de situation
Annexe 4. Article L'Avenir Huy-Waremme

[2] Les motifs d'exclusion retenus pour ce marché sont les suivants :
- motifs obligatoires (article 67 de la Loi du 17 juin 2016) : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.
- Motifs obligatoires relatifs aux dettes fiscales et sociales définies à l'article 68 de la Loi du 17 juin 2016 ;
- motifs facultatifs retenus par l'adjudicateur (article 69 de la loi du 17 juin 2016) : état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire en aveu de sa faillite ou faisant l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
Par le simple fait d'introduire sa demande de participation, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.
Cette déclaration implicite vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 1 du présent avis de marché.

[3] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection de 3 candidats sur base du dossier de demande de participation (sélection qualitative suivie d'une limitation du nombre de candidats retenus) : ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires.

[4] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux 3 candidats invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Un audit sanitaire et un audit énergétique du bâtiment sont disponibles, et seront envoyés en annexe du cahier des charges aux 3 candidats invités à remettre offre. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be.

[5] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 2 experts extérieurs.

[6] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 5.000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.

[7] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

[8] Un forum sur la plateforme e-Procurement est prévu pour l'échange de questions-réponses. Afin de garantir une finalisation sereine des dossiers de demande de participation, ce forum sera fermé (plus de possibilité d'envoyer des questions) 5 jours ouvrables avant la date limite de remise. Afin d'optimiser le traitement des questions et en vue d'assurer un traitement équitable des candidats, aucune information ne sera donnée en dehors de ce canal.

[9] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes : le jeudi 27/10/2022 de 13h à 16h et le mardi 08/11/2022 de 9h à 12h. Aucune confirmation ou prise de rendez-vous n'est requise. Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative, dont la date prévue actuellement est le mardi 10/01/2023.

[10] Durant l'exécution il est possible que tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage soit transférée à la commune d'Amay, partenaire du maître d'ouvrage.

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel: Tribunal de première instance de Liège		
Adresse postale: rue de Bruxelles, 2-3		
Ville: Liège	Code postal: 4000	Pays: Belgique
Courriel:		Téléphone: +32 42227888
Adresse internet: (URL) https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr/tribunal-de-premiere-instance-de-liege-division-liege		Fax:
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation ²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.3) Introduction de recours		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours ²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:

VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa) 26/10/2022

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁴ si ces informations sont connues

²⁰ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération

²¹ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise